



# PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### LE PRÉFET CONDAMNE L'INVASION DES LOCAUX DE LA DDTM A ANGLET PAR LE SYNDICAT AGRICOLE ELB ET REGRETTE LEUR REFUS DE TOUT DIALOGUE

à Pau, le 5 février 2024

Dans le cadre des réponses apportées aux mouvements de protestation du monde agricole, le préfet des Pyrénées-Atlantiques a proposé dès vendredi 2 février 2024 à l'ensemble des syndicats agricoles du département des rencontres bilatérales afin d'échanger sur les différentes mesures prises et de trouver des solutions aux préoccupations et aux problématiques persistantes de ce secteur.

Une première rencontre s'est tenue ce lundi 5 février 2024 en matinée à la préfecture à la demande de la FDSEA 64 et des Jeunes Agriculteurs (JA) 64. Les autres organisations du département, dont le syndicat ELB, n'ont pas, à ce jour, répondu à cette proposition.

Ce lundi 5 février 2024 à 11h00, des manifestants affiliés au syndicat agricole ELB ont envahi les locaux de la DDTM et de la DIRM situés à Anglet, exigeant une rencontre immédiate avec le représentant de l'État dans le département. Une cinquantaine de manifestants étaient présents lors de cette occupation.

Bien que ces derniers n'aient pas répondu à sa proposition de rencontre du 2 février, le préfet leur a néanmoins de nouveau proposé d'organiser un échange ce lundi 5 février en fin de journée.

Les manifestants se sont montrés fermés à tout dialogue et n'ont pas souhaité donner suite à cette nouvelle proposition du représentant de l'État. Ils ont finalement quitté les locaux à 14h45.

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques réproche la méthode utilisée ce matin par les manifestants. Il souhaite témoigner de son soutien aux agents de la DDTM et de la DIRM, qui ont dû être évacués des locaux par mesure de précaution.

#### Cabinet du préfet

Bureau de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle

##### Pôle communication (réservé à la presse)

###### • En journée :

Tel : 05 59 98 24 50 | 06 26 14 12 79

pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

###### • En soirée, de 18h30 au lendemain 8h et le week-end, du vendredi 18h30 au lundi 8h (astreinte communication) :

Tel : 06 15 20 31 38

pref-astreinte-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

2 rue du Maréchal Joffre, 64 021 Pau Cedex

Tel : 05 59 98 24 24

[www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

@prefet64    